



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: 5306

Nom de l'établissement : Bâtiments des forces motrices

Adresse de l'établissement: Place des volontaires 2, 1204 Genève Année du diagnostic : 2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarques	Échéance
Sous-sol	Couloir technique	Canal plaques fibro-ciment	Long terme		2031
Sous-sol	Couloir technique	Carton sous luminaire	Moyen terme		2026
Sous-sol	Passe 6 et 5	Canal fibro-ciment	Long terme		2031
Sous-sol	Local 2	Plaques fibro-ciment	Long terme		2031

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.